

03/06/2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juin 2019 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Denis Rondeau

Est absente : Maylis Toulouse, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30. Il présente l'ordre du jour et ajoute les points #9.1.8 – Appui au C.A.B. et #9.1.9 – Nomination d'un représentant à Ambulance Weedon.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de mai 2019
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Changement de représentant ClicSécur
 - 9.1.2 Horaire estival
 - 9.1.3 Procédure pour le traitement des plaintes
 - 9.1.4 Appui au comité de la COOP Moulin des cèdres
 - 9.1.5 Affectation aux vidanges futures des bassins de Weedon
 - 9.1.6 Affectation aux vidanges futures des bassins de St-Gérard
 - 9.1.7 Affectation à l'achat futur d'équipement et de matériel roulant
 - 9.1.8 **Appui au C.A.B. AJOUTÉ**
 - 9.1.9 **Nomination d'un représentant à Ambulance Weedon AJOUTÉ**
 - 9.2 Sécurité publique
 - 9.2.1 Adoption des états financiers de la Régie incendie des Rivières
 - 9.3 Travaux publics
 - 9.3.1 Embauche d'un journalier-chauffeur occasionnel
 - 9.3.2 Embauche d'un journalier occasionnel
 - 9.4 Loisirs
 - 9.4.1 Financement matériel de bingo
10. Divers et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-109 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout des points #9.1.8 et #9.1.9.

ADOPTÉE

#3 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-110 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire ;

- MRC – Conseil spécial Valoris
- F.D.T.
- Ose le Haut
- Rencontre chanvre
- Formation stratégie d'économie d'eau potable
- Élèves école primaire
- Lutte à la pauvreté
- U. de S. -- Administration
- Sommet attractivité
- Ministre – Zone innovation
- Bonnardel – Internet H.V. – Route 257
- Salon Priorité Emploi
- Anekdote
- Financement participatif
- Fondation Pauline Beaudry

Des membres du conseil ;

- Atelier voirie
- Régie incendie
- 2 ateliers de travail
- Comité Weedon en fête
- CA Centre communautaire
- CA Centre culturel
- AGA Troupe de théâtre Oh La La
- 18 mai – journée arbres et compost
- Association Riverains Lac Aylmer
- CCU
- Corporation de loisirs
- Fondation Pauline Beaudry

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Salon Priorité Emploi
- Filière du chanvre
- Embauche conseiller en développement économique – Emrick Couture-Picard
- Étude de vulnérabilité
- Parc aréna – Plans et devis

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Bandes patinoire Fontainebleau
- Niveleuse secteur Fontainebleau
- Aire de jeux
- Henri-Pierre Mathieu – lecture de sa lettre
- Niveleuse Rang 9 vers développement le Maquis
- Inondations – Madame Tremblay-Létourneau, sécurité civile
- Lumière intersection Route 112 et St-Janvier
- Alarme sur réseau Fontainebleau

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-111

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **160 826.30 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	66 074.83 \$
Opérations courantes à payer :	<u>94 751.47 \$</u>
Sous total	160 826.30 \$
Salaires payés :	<u>61845.97 \$</u>
Grand total :	<u>222 672.27 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 05-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien de spécifique à noter.

Par conséquent, le maire, Richard Tanguay fait le dépôt des correspondances du mois de mai 2019.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

#9.1.1 CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT CLICSÉCUR

2019-112

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Monsieur Mokhtar Saada, directeur général soit autorisé et responsable des services électroniques pour le numéro d'entreprise #883185637. Ayant également un accès total au contenu des services en ligne de Revenu Québec, ClicSÉCUR, en remplacement de Monsieur Daniel Le Pape.

Mokhtar Saada
Directeur général / secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire

Pierre Bergeron
Conseiller siège #1

Daniel Sabourin
Conseiller siège #2

Joanne Leblanc
Conseillère siège #3

Daniel Groleau
Conseiller siège #4

Maylis Toulouse
Conseillère siège #5

Denis Rondeau
Conseiller siège #6

QU'en l'absence du directeur général secrétaire-trésorier, Madame Chantal Dumas, technicienne comptable, soit et est autorisée à l'accès.

ADOPTÉE

#9.1.2 HORAIRE ESTIVAL ET MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE lors de la négociation de la convention collective des employés municipaux, une demande de modification des heures de travail a été déposée pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture du bureau municipal seront affectées par cette modification à l'horaire des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-113

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la modification des heures d'ouverture du bureau municipal soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h15 et 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi et ce, pour la période allant de la Fête des Patriotes à la Fête du Travail.

ADOPTÉE

#9.1.3 PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-114

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique; d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;

- b) d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : adm.weedon@hsfqc.ca ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

ADOPTÉE

#9.1.4 APPUI AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION MOULIN DES CÈDRES CONCERNANT LA RÉFECTION DU PONT DE LA 5^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail de la Coopérative d'habitation Moulin des cèdres a entrepris une démarche auprès du ministère des Transports du Québec relativement à la préservation de l'aspect patrimonial du pont de la 5^e Avenue lors de sa réfection prévue à l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT la réponse obtenue par le ministère des Transports du Québec confirmant le maintien du platelage en bois seulement et non des rampes de sécurité ce qui défigurerait l'aspect visuel patrimonial du pont ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-115

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Weedon appui la démarche du comité de travail de la Coopérative d'habitation Moulin des cèdres afin que le ministère des Transports du Québec préserve l'aspect visuel patrimonial du pont de la 5^e Avenue et ce, dans son intégralité soit le platelage et les rampes de sécurité lors de sa réfection prévue à l'été 2019.

ADOPTÉE

#9.1.5 AFFECTATION AUX VIDANGES FUTURES DES BASSINS DE WEEDON

2019-116

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un montant de 31 130\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté soit affecté en date du 31 décembre 2018 aux vidanges futures des bassins de Weedon.

ADOPTÉE

#9.1.6 AFFECTATION AUX VIDANGES FUTURES DES BASSINS DE ST-GÉRARD

2019-117

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un montant de 8910\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté soit affecté en date du 31 décembre 2018 aux vidanges futures des bassins de St-Gérard.

ADOPTÉE

#9.1.7 AFFECTATION À L'ACHAT FUTUR D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL ROULANT

2019-118

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un montant de 100 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté soit affecté en date du 31 décembre 2018 à l'achat futur d'équipement et de matériel roulant.

ADOPTÉE

#9.1.8 APPUI AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU HAUT-SAINST-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François désire obtenir l'appui de la municipalité pour mettre en place un projet afin d'établir un service de correspondance avec des aînés en résidence et des bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie de résidents en brisant l'isolement par ce moyen d'expression et que cela contribue à mettre de l'avant des actions de notre politique MADA ;

2019-119 IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Weedon appuie le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François pour son projet « Correspondance aux aînés ».

ADOPTÉE

#9.1.9 NOMINATION REPRÉSENTANT À AMBULANCE WEEDON ET RÉGION INC.

2019-120 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil désigne monsieur Pierre Bergeron afin de représenter la municipalité au conseil d'administration d'Ambulance Weedon et Région Inc.

ADOPTÉE

#9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#9.2.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 -- RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES

Les conseillers ont préalablement pris connaissance du rapport annuel 2018 du service incendie de Weedon.

EN CONSÉQUENCE,

2019-121 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le rapport annuel 2018 du service incendies de Weedon afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

#9.3 TRAVAUX PUBLICS

#9.3.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QU' un employé permanent occupant un poste de journalier-chauffeur au sein des travaux publics de la municipalité de Weedon est actuellement en arrêt de travail maladie pour un temps indéterminé ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste doit être comblé de façon temporaire afin de permettre le bon fonctionnement du département des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-122

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise monsieur Mokhtar Saada, directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Mario Cyr au poste de journalier-chauffeur pour la période de remplacement du congé de maladie de l'employé permanent ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour l'employé occasionnel ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon et au dossier personnel de l'employé journalier-chauffeur.

ADOPTÉE

#9.3.2 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QU' la municipalité de Weedon doit procéder à l'embauche d'un journalier occasionnel pour combler le poste principalement attribué à l'entretien des pelouses pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce poste doit être comblé afin de permettre le bon fonctionnement du département des travaux publics relativement à l'entretien des espaces verts ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-123

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise monsieur Mokhtar Saada, directeur général à procéder à l'embauche de madame Marie-Pier Houle au poste de journalier pour la période estivale 2019 ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour l'employé occasionnel ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon et au dossier personnel de l'employé journalier.

ADOPTÉE

#9.4 LOISIRS

#9.4.1 FINANCEMENT MATÉRIEL DE BINGO

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Sports Loisirs de Weedon est détentrice de la licence permettant la tenue de l'activité de bingo mensuel ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel pour la tenue des bingos est désuet et pourrait mettre en péril le bon fonctionnement de l'activité ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une nouvelle console et d'un tableau d'affichage s'avère essentielle et le coût s'y rattachant s'élève à plus de 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les finances limitées de la Corporation Sports Loisirs Weedon nécessitent l'obtention d'une subvention pour effectuer ces achats importants ce qui retarde le processus ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-124

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 15 000\$ à la Corporation Sports Loisirs Weedon afin que celle-ci puisse procéder à l'achat du nouveau matériel pour la tenue des bingos dans les meilleurs délais ;

QUE la Corporation Sports Loisirs Weedon s'engage à rembourser cette somme à raison de 3000\$ annuellement pour une période de 5 ans et ce, le 15 décembre de chaque année et débutant en 2019 ;

QU'il soit autorisé d'affecter un montant de 15 000\$ du fonds de roulement.

ADOPTÉE

#10 AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun sujet pour ce point

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Aucun sujet pour ce point

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Constatation
- Compteurs d'eau
- Rang 9
- Impact Valoris

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2019-125

À 8 h 48, madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance ordinaire.

Mokhtar Saada
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire